Législation des denrées alimentaires

UE 38

Enseignant(s) responsable de l'UE : Sylvia RAKIPI

Année d'études	Bloc 3
Acronyme	DIU31LDA
Nombre de crédits ECTS	2 (facteur de pondération)
Volume horaire	30 h (Q1 30 / Q2 0)
Période de l'année	Quadrimestre 1
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus d'Anderlecht, Avenue Émile Gryzon 1 (bât. 4C), 1070 Anderlecht
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuve intégrée
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
DI31LDA12 Législation des denrées alimentaires	30	2	NON

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **HE02** HE. 2. Au terme de sa formation, le bachelier en Diététique prend en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires propres à la diététique
- **RE02.3** ARES. 2.3 Respecter la législation et les réglementations.

Autres connaissances ou compétences prérequises

Législation des denrées alimentaires

UE21 et UE30 Technologie des denrées alimentaires 1 et 2 UE2 diététique générale UE16 nutrition UE17 et UE27 diététique thérapeutique de l'adulte 1 et 2

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Législation des denrées alimentaires

Objectifs

Familiariser aux textes de loi

Savoir rechercher une information précise dans un texte ou sur internet

Savoir calculer le nutri score

Contenu

Introduction sur la législation belge et internationale des denrées alimentaires

Étiquetage général des denrées alimentaires préemballées et non préemballées

Allégations nutritionnelles et de santé

Publicité des denrées alimentaires

Le Nutriscore, Ecoscore

Additifs, arôme et auxiliaires technologiques

Alimentation particulière

Alimentation bio et durable

Emballages

Exercices de recherche d'informations dans les textes de la législation alimentaire

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Législation des denrées alimentaires

Cours ex-cathedra et interactif Lecture et interprétation des textes de loi Exercices pratiques en classe

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Législation des denrées alimentaires

Expliquer les grands points de la législation alimentaire pour les mettre en pratique

Lire et interpréter un texte de loi

Trouver une information précise dans un texte de loi

Trouver une information précise concernant la législation sur internet

Réfléchir et critiquer la législation en tant que diététicien

Critiquer et repérer les erreurs sur un étiquetage

Créer un étiquetage conforme à la législation

Description des supports de cours indispensables

Description	Accès à la source	URL
Législation des denrées alimentaires : Présentation power point (à compléter par l'étudiant avec ses notes de cours)	sur le campus numérique	—
Législation des denrées alimentaires : Textes de loi	sur le campus numérique	—

Description des références et des supports complémentaires

Aucune référence complémentaire renseignée.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.

Janvier			
Ensemble de l'UE			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé
Août			
Ensemble de l'UE			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé